

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/11/67

Date de convocation

**7 novembre 2025**

L'an deux mil vingt cinq  
le **LUNDI 17 NOVEMBRE 2025** à 18 Heures 00

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage

**10 novembre 2025**

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 19

Votants : 20

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ  
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -  
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -  
Monsieur Fouad AJARRY - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -  
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY -  
Madame Corinne DOLLE - Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET -  
Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Alain CAYET

Madame Yveline LOURDEL

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Madame Sandrine SERGEANT

CB

Secrétaire de séance :

Madame Micheline LAURENT

**Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France – Nos Quartiers d'Eté 2026 - NQE**

Monsieur le Maire expose :

Nos Quartiers d'été est un dispositif historique de la Région créé il y a plus de 30 ans.

Il a pour objectif principal d'animer les quartiers politiques de la ville et/ou les quartiers identifiés dans les contrats de ville des Hauts de France pendant l'été pour les personnes ne partant pas en vacances et les personnes isolées selon les grands principes suivants :

- Incrire son projet dans un fil rouge régional défini chaque année,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « évènements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche REV3.

Le dispositif entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable. La Région souhaite que les habitants de tous les quartiers inscrits dans les contrats de ville puissent accéder à ce dispositif.

Conscient de l'intérêt de contribuer à l'animation des quartiers prioritaires, la Région Hauts de France contribue aux démarches de développement social et culturel. Elle cherche la participation des habitants et l'intégration des principes de co-construction d'actions collectives durant la période estivale.

Les opérations éligibles devront se traduire par la tenue de temps forts événementiels et conviviaux bien identifiés, et devront apporter une plus-value en matière de pouvoir d'agir des habitants. Ils devront être associés dans la conception, la réalisation et l'évaluation du projet NQE.

Les animations pourront être culturelles, environnementales, sportives, ludiques sous forme de temps forts.

Les opérations viseront à promouvoir le processus participatif, tout comme l'éco-citoyenneté. Le fil rouge imposé en 2026 sera celui « histoire de quartiers, histoire de la région ».

Il est proposé d'imaginer des actions sur le Quartier Politique de la Ville Chanteclair durant la période proposée par Nos Quartiers d'Eté 2026 à savoir du 21 Juin au 20 Septembre.

Le programme élaboré avec des habitants visera à satisfaire toutes les tranches d'âges.

L'ensemble de l'opération NQE région est budgétairement cerné autour de 30000€, une demande de subvention de 7 000 € est à solliciter auprès de la Région des Hauts de France dans les cadres de nos Quartiers d'Eté.

Monsieur le Maire propose :

- de solliciter la Région des Hauts de France pour une subvention à hauteur de 7 000 € dans le cadre de nos Quartiers d'Eté
- de l'autoriser à signer les pièces administratives et financières nécessaires à la bonne exécution de ce projet NQE pour l'année 2026

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 18 novembre 2025  
Le Maire,  
Alain CAYET.

